



Loi Travail

ultralibéralisme

affaiblissement des institutions

destruction des liens

Tout se tient !

Sections RENAULT

N° 50

17 mai 2016

Après le coup de force du gouvernement qui espère clore le débat par le 49-3, des salariés se sont rassemblés le 12 mai 2016 à 10h au Technocentre à l'appel des syndicats SM-TE, SUD et CGT de Guyancourt.

Intervention du SM-TE du 12 mai 2016 portée par Olivier Debesse

http://www.travaillonsensemble.org/d01-sections/0001-renault-guyancourt/audio/SM-TE_50_Prise-de-parole-du_12-mai-2016.mp3

<< Le syndicat SM-TE, par ses militants, était présent lors des manifestations parisiennes le 31 mars et le 28 avril.

Le 28 avril, en fin de manif, quel était le message des media ? « Loi travail : de nouvelles violences ».

Pour les media complices, c'est du sensationnel et **ces violences physiques sont bien pratiques pour occulter les violences inscrites dans le projet de loi travail**. Pour le Gouvernement, ces débordements de quelques-uns tombent à point pour dénigrer les manifestations de milliers d'autres et manipuler l'opinion publique pour lui faire accepter le projet de loi.

Nous avons bien observé que certaines confédérations syndicales se contentent d'énumérer des griefs, des griefs bien réels, mais qui occultent **le fait majeur du projet de loi : la possibilité de déroger à la hiérarchie des normes** (Ce qui aura pour conséquence qu'un

accord signé avec un employeur et des syndicats pourront déroger au Code du travail, qui ne sera plus le socle minimum des droits des travailleurs français).

Le Gouvernement vient d'annoncer qu'il va recourir au 49.3 pour imposer le projet de loi ne voulant pas prendre le risque d'être désavoué par les élus de la Nation. **La France devient-elle une république confisquée ?**

Lors de notre dernière prise de parole, ici même dans la Ruche le 28 avril, nous défendions la liberté de manifester lorsque les institutions de représentation de fonctionnent plus. Eh bien, nous-y sommes !

On nous dit que le projet de loi travail, c'est pour le bien

de l'entreprise. Mais de quelle entreprise s'agit-il ? De la PME qui ne peut délocaliser ses productions ? Ou de la multinationale qui voit dans le code du travail un frein au libre échange des biens et des personnes ?

Le saviez-vous ?

Le syndicat SM-TE, créé en 2011, remplit les conditions légales pour présenter des candidats aux élections professionnelles dès le premier tour, désigner un Représentant Syndical de Section (RSS) et désigner des Délégués Syndicaux (DS) si les 10% sont obtenus.

Comprenons bien que la finance mondialisée exige :

- Le maintien de l'ouverture des frontières nationales.
- La disparition, en les vidant de leur sens, des conventions collectives ou des accords de branche ou d'entreprise, conventions ou accords, qui dans le respect de la hiérarchie des normes, avaient, jusqu'à présent, un rôle protecteur du travailleur.
- L'éclatement de la famille par diverses lois qui la fragilisent.

Le but de la finance mondialisée est d'individualiser à outrance le citoyen, le travailleur, la personne pour en faire un consommateur-producteur déraciné, une proie facile de la société de consommation au seul bénéfice de quelques dirigeants de multinationales qui se partagent d'immenses profits.

Les opposants à la loi El Khomri doivent donc, aujourd'hui plus que jamais, **faire le lien avec les luttes sociales et identitaires** et dénoncer l'imposture et le mensonge de l'oligarchie mondialisée.

Il s'agit de travailler ensemble à l'extension des domaines de la lutte :

- Pour la défense de nos droits.
- Pour la défense des sociétés naturelles.
- Pour la défense des institutions qui structurent chaque être humain inséré dans une communauté.

Au plan de la défense du travail par ses institutions et ses lois protectrices, de nos métiers et de nos entreprises, pour agir concrètement, il nous appartient de renforcer les syndicats qui mènent la bataille, et au premier rang desquels, les syndicats qui ont fait le choix de ne pas être financés par le MEDEF, l'Etat, et autres finances exogènes qui n'ont que faire des intérêts des travailleurs et de leur famille.

Ce renforcement des syndicats passe par l'adhésion des salariés qui payent une cotisation

Pour autant, nous ne sommes pas dupes. Le SM-TE sait bien que le renversement de la hiérarchie des normes passera, tôt ou tard. Avec l'appui des confédérations syndicales complaisantes, contre la représentation nationale avec le 49.3, tant elle est réclamée par la haute finance mondialisée.

Le saviez-vous ?

- **Le syndicat SM-TE est financé uniquement par ses adhérents et ne reçoit pas de subventions patronales.**

- **Le syndicat SM-TE n'est pas affilié à une confédération.**

Ces deux dispositions lui confèrent une véritable indépendance.

Pour se protéger, il s'agit, aujourd'hui, pour chaque salarié, d'accomplir son devoir professionnel en recréant des solidarités. Deux actions sont possibles :

- Exprimer son opposition au projet de loi travail. C'est la raison pour laquelle le syndicat SM-TE appelle à participer à la manifestation à 14h00, Place Denfert Rochereau.
- Prendre en main les syndicats en en devenant membre.

C'est ce que propose le syndicat SM-TE aux salariés de la métallurgie de France >>.

Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

Pour permettre au plus grand nombre de se réapproprié le syndicalisme, le syndicat SM-TE s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

Bulletin d'adhésion et de soutien : www.travaillonsensemble.org cotisation annuelle : 30 à 50 €.

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 sm-te@travaillonsensemble.org www.travaillonsensemble.org